

auraient été données aux officiers en même temps que les directives normales d'entretien, et elles n'avaient rien à voir avec les essais cités dans le reportage d'*Aviation Week*. Le directeur du programme d'acquisition des *CF-18* a indiqué à la *Canadian Press* que les doutes exprimés dans *Aviation Week* étaient purement et simplement «des conjectures... Il n'est pas question d'annuler notre commande pour autant».

Inquiétudes en matière de sécurité et transferts de technologie

■ Comme les Soviétiques ont récemment réussi à améliorer leur techniques de construction de sous-marins, les Américains s'inquiètent une fois de plus des répercussions possibles sur leur sécurité et sur celle de l'OTAN des transferts de technologie faits en faveur des pays de l'Est. Cette question a été soulevée dans un rapport du Pentagone où

il était précisé que les Soviétiques étaient désormais en mesure de construire des hélices améliorées. Ces engins permettent à leurs sous-marins de circuler beaucoup plus silencieusement, ce qui les rend plus difficiles à repérer. Des porte-parole des services de renseignement ont signalé que, si les Soviétiques étaient désormais capables de fabriquer ces hélices, ils le devaient aux fraiseuses que leur avait vendues la *Toshiba Machine Co.*, du Japon. Le 12 juin, le *New York Times* faisait savoir que la Marine américaine avait estimé à plus d'un milliard de dollars la somme que les États-Unis devraient dépenser pour rattraper les Soviétiques dans le domaine de la technologie des sous-marins.

On a enregistré deux transactions entre Toshiba et les Soviétiques, l'une en 1981 et l'autre en 1984-1985. Les deux ventes ont violé les restrictions imposées par le Comité coord-

donnateur pour la réglementation des exportations (COCOM) relativement à la vente de ces machines aux pays communistes. Le COCOM, qui a son siège à Paris, est chargé de surveiller les technologies que les pays de l'OTAN et le Japon exportent à destination des pays du bloc de l'Est. Les ventes en question ont également fait intervenir la Norvège, puisque la société *Kongsberg Vaapenfabrikk* (KV) a livré à Toshiba des systèmes de commande devant être intégrés aux fraiseuses.

Si l'on en croit l'article paru le 30 juin dans le *New York Times*, le secrétaire d'État américain à la Défense, M. Weinberger, s'est réuni à la fin de juin avec des représentants du gouvernement japonais. À cette occasion, il a été convenu que les États-Unis et le Japon intensifieraient leurs efforts dans le domaine de la lutte anti-sous-marine en vue d'amortir l'incidence de cette violation des règles de sécurité en matière technologique.

Le Canada et la Guerre des étoiles

■ L'agence CP et l'*Ottawa Citizen* (14 juillet) ont annoncé que la société Énergie atomique du Canada Ltée (EACL) avait reçu à l'automne 1986 un contrat lié à l'IDS, et cela a relancé le débat sur la participation du Canada aux recherches de l'IDS. Le contrat américain d'une valeur de 200 000 \$ accordé par le *Los Alamos National Laboratory* porte sur les faisceaux de particules; c'est là un des secteurs technologiques dits «exotiques» qui intéressent actuellement les chercheurs américains de l'IDS. L'EACL (une société de la Couronne), soutient que ces recherches ne sont pas directement reliées à la Guerre des étoiles et qu'elles sont tout à fait comparables aux travaux que la société mène de façon indépendante depuis plus de vingt ans.

Les détracteurs du contrat accordé à l'EACL ont rappelé la décision prise en septembre 1985 par le premier ministre Mulroney de ne pas faire participer le gouvernement à des recherches dans le cadre de l'IDS. Dans son éditorial du 17 juillet, le *Toronto Star* soutenait que l'affaire de l'EACL avait mis en évidence la nécessité pour le gouvernement de rédiger à l'intention des organismes conservant leur autonomie par rapport à lui des lignes directrices claires quant à la façon dont ils devaient traiter les contrats liés à l'IDS.

La recherche en matière de défense dans les universités canadiennes

■ Conformément à des instructions qui lui ont été remises à l'été 1986 par le Cabinet fédéral, le ministère de la Défense nationale (MDN) a

accru les sommes qu'il affecte à la recherche en milieu universitaire. Cette décision survient à un moment où les fonds consacrés à la recherche par d'autres secteurs du gouvernement ont été réduits.

L'édition du 2 juillet du *Globe and Mail* signalait que vingt-huit universités avaient signé au cours des deux dernières années des contrats visant en tout plus d'une centaine de projets de défense. C'est à l'université de Toronto que le MDN a versé les sommes les plus importantes.

Certains projets du MDN suscitent parmi les étudiants et les professeurs quelques malaises. À l'Université McGill de Montréal, des étudiants ont organisé en mars dernier une manifestation pour dénoncer les travaux de recherche sur les explosifs combustibles. On pouvait lire dans le journal montréalais *The Gazette* (17 mars) que le conseil d'administration de l'Université avait réagi en décidant de réexaminer les lignes directrices portant sur les activités liées à la défense.

Du nouveau dans le haut commandement soviétique

■ Le 28 mai dernier, un Cessna ouest-allemand a atterri sur la Place rouge à Moscou, ce qui a provoqué un vaste remaniement dans le haut commandement militaire soviétique. Deux officiers supérieurs ont été remplacés, soit le ministre de la Défense, le maréchal Sergei Sokolov, et le maréchal-chef des forces de défense aérienne, Alexander Koldunov. Si l'on en croit le *Jane's Defence Weekly* (13 juin), le Politburo soviétique tient ces deux hommes directement responsables de l'incident. Le remplaçant du maréchal Sokolov au poste de ministre de la Défense est le général Dimitri Yazov, qui occupait jusqu'à présent le poste de sous-ministre de la Défense chargé du personnel et des cadres. Il est désormais membre non votant du Politburo. Quant à lui, M. Koldunov a été remplacé par le général Ivan Tretyak. Ce dernier était jusqu'à présent à la tête des Forces soviétiques d'Extrême-Orient, et il a accédé au rang de sous-ministre de la Défense en août 1986. On a assisté récemment à un troisième changement lié à l'incident du mois de mai, puisque le maréchal A. Konstantinov, chef du district de défense aérienne de Moscou, a été remplacé par le colonel-général V.G. Tsarkov. On ne sait cependant pas si cette nomination a eu lieu avant ou après l'incident du Cessna. □

la limitation des armements INF et à la possibilité d'un accord : «Personnellement, je n'ai rien contre l'évolution actuelle de l'équation nucléaire en Europe. Nous allons continuer d'appliquer la stratégie de la riposte graduée de l'OTAN, même s'il va nous falloir étayer les moyens mis en oeuvre. Si nous ne le faisons pas, le risque pour l'Occident dépassera le seuil que nous pouvons accepter.» Dans le même article, on pouvait lire que le général Rogers était violemment opposé à l'éventualité d'un accord sur les INF et que le général devait en fait son «remplacement» à cette prise de position.

Le Golfe persique

■ Les États-Unis ayant tout au long de l'été intensifié leurs activités de protection des navires de commerce circulant dans la région du Golfe persique, les Américains auraient entrepris, si l'on en croit le *Jane's Defence Weekly* (6 juin), de s'adresser à leurs alliés de l'OTAN pour leur demander une aide militaire. À la fin du mois de juillet, les États-Unis avaient présenté des requêtes officielles aux gouvernements de Grande-Bretagne, de France, d'Allemagne de l'Ouest, d'Italie et des Pays-Bas, afin d'accroître les capacités en matière de dragage de mines à l'intérieur et aux abords du Golfe. Comme l'a indiqué un reportage paru dans le *New York Times* (5 août), tous les gouvernements sollicités ont décliné la requête, telle qu'elle leur a été présentée à l'origine. Toutefois, ces derniers ont laissé entendre qu'ils pourraient, à un moment ou l'autre dans l'avenir, être amenés à fournir aux États-Unis une aide directe ou indirecte.

Il ne faut pas en conclure pour autant que les États-Unis sont seuls à assurer une présence militaire dans la région. L'*Armilla Patrol* britannique y est affectée en permanence; elle compte deux frégates, un destroyer et un navire auxiliaire. Les Français, quant à eux, ont envoyé dans la région cinq navires de guerre, depuis l'attaque lancée le 13 juillet dernier par des canonnières iraniennes contre un de leurs navires de commerce, le *Ville D'Anvers*. Les forces britanniques et françaises ont pour mission d'escorter les navires de commerce battant pavillon de leur pays et circulant dans la région. En vertu de leur Constitution, les Allemands de l'Ouest ne peuvent recourir à leurs forces armées que pour assurer la défense nationale; par conséquent, la question de leur participation aux opérations menées dans la région du Golfe n'a même pas été soulevée.

Le 11 août cependant, la Grande-Bretagne et la France sont toutes deux revenues sur leur décision initiale et ont entrepris des préparatifs en vue d'expédier des renforts dans la région, y compris des dragueurs de mines. Le *New York Times* signalait entretemps (édition du 5 août) que la République fédérale d'Allemagne, l'Italie et les Pays-Bas envisageaient d'accroître leurs engagements maritimes dans la région européenne afin de permettre aux États-Unis une plus grande souplesse dans le redéploiement de leurs propres vaisseaux.